

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – actualisation

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des modifications suivantes. Il est précisé que le coût lié aux créations de poste proposées ci-dessous a été prévu au budget primitif 2019.

CREATIONS DE POSTES

Systemes d'Informations et des Télécommunications

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération et à l'extension du parc informatique géré par l'EPCI, il est proposé la création d'un poste à temps complet de technicien informatique auprès des écoles, poste de catégorie B relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Direction de l'environnement

Vienne Condrieu Agglomération porte depuis plusieurs années le projet de lutte contre l'ambrosie et les plantes invasives. Un contrat saisonnier annuel était jusqu'alors dédié à cette mission, sur une durée de 6 mois par an.

Afin d'affirmer la volonté d'inscrire ce programme dans une ambition plus large, intégrant notamment le soutien à la biodiversité, il est proposé de pérenniser cette mission par la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B, relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Maîtrise d'ouvrage et maintenance bâtiments

Compte-tenu d'un plan de charge en forte croissance du service maîtrise d'ouvrage en charge de la conduite des opérations d'investissement et de l'unité maintenance du patrimoine, il apparaît nécessaire de consolider ce service par la création d'un poste à temps complet de catégorie B, relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Ce poste sera spécifiquement affecté à la maintenance du patrimoine.

Direction de la Petite Enfance

Par délibération n°17-89 du conseil communautaire du 18 mai 2017, ViennAgglo avait approuvé le transfert à l'EPCI des haltes garderies de l'Isle aux Enfants et de la Farandole, jusque là respectivement gérées par les centres socioculturels de l'Isle et d'Estressin.

Ce transfert a impliqué la reprise du personnel des centres sociaux, travaillant dans ces haltes garderies. Seuls les postes de responsable ont continué à être porté temporairement par la CAF.

La responsable de l'une de ces haltes garderie étant désormais réaffecté par la CAF, cette fonction sera désormais portée par Vienne Condrieu Agglomération. Aussi, il convient de créer un poste à temps complet d'éducateur de jeunes enfants pour en assurer les fonctions.

Il est précisé que cette création a vocation à s'intégrer dans la future organisation regroupant les haltes garderies au sein des EAJE, prévue à l'échéance de l'année 2020.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
-	3 techniciens principal de 2 ^{ème} classe
-	1 éducateur principal de jeunes enfants

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

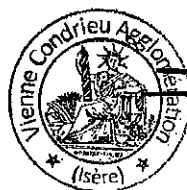
Conseil Communautaire du 12 février 2019

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV, 2019 et a été publiée le 15 FEV, 2019

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

